

Directive relative au règlement d'examen de L-drive Suisse (ancien ASMC)

concernant la qualification supplémentaire de moni- teur/monitrice de conduite de motorcycle

du 6 juillet 2021 (Etat du 24.03.2023)

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	3
1.1	But de la directive	3
1.2	Vue d'ensemble des dates concernant l'examen	3
2.	APPEL AUX CANDIDATURES ET INSCRIPTION	4
2.1	Appel aux candidatures	4
2.2	Inscription	4
2.3	Retrait du candidat et coût	4
3.	DEROULEMENT DE L'EXAMEN	5
3.1	Forme et ampleur	5
3.2	Convocation à l'examen	5
3.3	Missions	5
3.4	Entretiens de réflexion	7
3.5	Lieu de l'examen	7
3.6	Exigences relatives à la planification des leçons	8
3.7	Choix des élèves de conduite	8
3.8	Véhicule et autres moyens auxiliaires	8
3.9	Exclusion de tiers	9
4.	EVALUATION DE L'EXAMEN	9
4.1	Experts et expertes	9
4.2	Evaluation	9
4.3	Echelle de notation des positions	12
4.4	Conséquences d'un non-respect des règles	12
4.5	Calcul de la note	13
4.6	Annonce des résultats d'examen	13
4.7	Répétition	13
5.	CERTIFICATS DE COMPETENCE POUR LES MODULES INDIVIDUELS	14
5.1	Organisation	14
5.2	Admission	14
5.3	Mise en œuvre	14

Annexe contenant l'identification des modules et des fournisseurs

1. INTRODUCTION

1.1 But de la directive

La présente directive relative à l'octroi du certificat de la qualification supplémentaire de moniteur/monitrice de conduite de motorcycle complète le règlement d'examen. Cette directive doit permettre aux candidats et candidates de se préparer consciencieusement et efficacement à l'examen.

1.2 Vue d'ensemble des dates concernant l'examen

Appel aux candidatures	5 mois au moins avant l'examen, sur www.caq-moniteurs-de-conduite.ch
Délai d'inscription	Fixé dans l'appel aux candidatures (12 semaines au moins avant un bloc d'examen)
Admission	2 mois avant l'examen (sous réserve du paiement en temps utile des frais d'examen et de la remise du certificat de module A7)
Convocation	5-6 semaines avant l'examen, programme d'examen y c. attribution des experts et expertes
Thème pour la préparation	12 jours avant l'examen par le biais de l'outil Admin de la CAQ
Communication des résultats	quelques jours ouvrables après la séance d'attribution des notes

2. APPEL AUX CANDIDATURES ET INSCRIPTION

2.1 Appel aux candidatures

Les examens sont publiés sur le site www.caq-moniteurs-de-conduite.ch.

2.2 Inscription

L'inscription à l'examen se fait par voie électronique, par le biais de l'outil Admin de la CAQ, sur le site www.caq-moniteurs-de-conduite.ch.

Les annexes selon le chiffre 2.23 du règlement d'examen sont à joindre sous forme de fichiers PDF par le biais de l'outil Admin.

Les inscriptions incomplètes ou tardives ne seront pas prises en considération.

2.3 Retrait du candidat et coût¹

Les candidats qui sont admis à l'examen et qui se retirent ensuite dans le délai imparti ou qui doivent se retirer de l'examen final pour des raisons excusables, ou qui ne remplissent pas les réserves dans le délai imparti conformément à la décision d'admission, se verront facturer les montants suivants pour couvrir les frais occasionnés. Le jour de référence est toujours le premier jour d'examen sur le site concerné.

Moment du retrait	Frais encourus
Toute personne qui se retire après la décision d'admission et qui l'annonce jusqu'à six semaines avant le jour de référence doit	payer des frais administratifs de 250 CHF
Celui qui se retire entre la 6e semaine et la 4e semaine avant le jour de référence doit	payer 25% des frais d'examen
Celui qui se retire entre la 4e semaine et la 2e semaine avant le jour de référence doit	payer 50% des frais d'examen
Un retrait pendant les deux semaines précédant le jour de référence implique que	100% des frais d'examen doivent être payés

Le fait qu'un retrait soit excusable ou non au sens du chiffre 4.22 du règlement d'examen n'a aucune influence sur les frais occasionnés, qui doivent être payés.

Une éventuelle assurance pour les frais d'annulation est à la charge des candidats.

¹ Adapté le, appliqué à partir du 16.12.2022

3. DEROULEMENT DE L'EXAMEN

3.1 Forme et ampleur

L'examen final comprend les parties d'examen suivantes :

Partie d'examen 1	Planifier, effectuer et évaluer une unité d'enseignement de la formation pratique de base à la conduite de motocycles sur une place
Partie d'examen 2	Planifier, effectuer et évaluer une unité d'enseignement de la formation pratique de base à la conduite de motocycles sur la route
Partie d'examen 3	Planifier, effectuer et évaluer une leçon de conduite individuelle sur la base de la feuille destinée à l'élève de conduite

L'ordre des parties de l'examen est aléatoire. Il est communiqué aux candidats/candidates avec la convocation à l'examen.

3.2 Convocation à l'examen

Les candidats/candidates reçoivent la convocation et le programme d'examen 5-6 semaines avant l'examen. Le programme indique la date, l'ordre des parties de l'examen ainsi que l'horaire.

3.3 Missions

Partie d'examen 1

Thème	Formation pratique de base à la conduite de motocycles sur une place	
Mission	Le jour de l'examen, les candidats/candidates se voient confier la mission d'effectuer avec au moins 3 élèves de la catégorie A1/A une unité d'enseignement de la formation pratique de base à la conduite de motocycles. Le point de départ de cette unité d'enseignement sera fixé par les experts/expertes avant le début de l'examen. Dans le temps à disposition, les candidats/candidates planifieront les exercices en fonction du niveau d'apprentissage des élèves, les mettront en œuvre et les évalueront. Peuvent être choisis les exercices du module 1 et l'exercice 1 du module 2 du cours (freinage sûr et rapide). Il est possible de définir l'exercice 1 de la partie 2 du cours comme objectif individuel en plus du point de départ de l'unité d'enseignement.	
Temps à disposition	<ul style="list-style-type: none">• Planifier/préparer la formation• Mise en œuvre de la formation• Réflexion	<ul style="list-style-type: none">30 minutes75 minutes15 minutes
Documents	Avant la mise en œuvre, les candidats/candidates remettent leur préparation écrite de la leçon selon chiffre 3.6 de cette directive aux experts/expertes, en double exemplaire.	

Partie d'examen 2

Thème	Formation pratique de base à la conduite de motocycles sur la route	
Mission	Les candidats/candidates sont avertis par le biais de l'outil Admin de la CAQ au plus tard 12 jours avant le début de l'examen. La mission 1 ou 2 sera attribuée.	
	Mission 1 Les candidats/candidates préparent une unité d'enseignement du module 2 du cours (exercice 1 freinage sûr et rapide exclu). Les candidats/candidates planifient les exercices en fonction du niveau d'apprentissage des élèves (devoirs à effectuer à la maison). Dans le temps à disposition, les exercices seront mis en œuvre avec au moins 3 élèves de la catégorie A1 (sans motocycles légers) et/ou catégorie A et évalués.	
	Mission 2 Les candidats/candidates préparent une unité d'enseignement de la partie 3 du cours. La majeure partie de cette unité d'enseignement doit se dérouler dans la circulation. Des parties d'exercices sur une place sont possibles. Ils/elles planifient l'unité d'enseignement en fonction du niveau d'apprentissage des élèves (devoirs à effectuer à la maison). Dans le temps à disposition, les exercices seront mis en œuvre avec au moins trois élèves de la catégorie A et évalués.	
Temps à disposition	<ul style="list-style-type: none">• Préparer la formation• Mise en œuvre de la formation• Réflexion	<ul style="list-style-type: none">15 minutes90 minutes15 minutes
Documents	Avant le début de l'examen, les candidats/candidates remettent leur préparation écrite de la leçon (devoirs à effectuer à la maison) à la direction de l'examen, en double exemplaire.	

Partie d'examen 3

Thème	Leçon de conduite individuelle	
Mission	Les candidats/candidates préparent par écrit une leçon sur place, la mettent en œuvre et l'évaluent. Le domaine de formation sera fixé par les experts/expertes avant le début de l'examen. Le niveau de formation de l'élève conducteur/conductrice sera pris en considération. Afin que les experts/expertes puissent faire un choix correspondant, l'élève conducteur/l'élève conductrice doit être choisi de manière qu'au moins 3 points de la formation de base ou principale soient disponibles. Le manuel pour la formation pratique à la conduite de catégorie A de L-drive Suisse fait foi (chapitres 5.1 à 5.10 et 6.1 à 6.8).	
Temps à disposition	<ul style="list-style-type: none">• Fixer le thème de la leçon• Préparer la leçon sur place• Mise en œuvre de la leçon• Préparer la réflexion• Réflexion	<ul style="list-style-type: none">5 minutes30 minutes60 minutes15 minutes15 minutes

Eléments obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignement de la dynamique de conduite dans la circulation routière dure au minimum 20 minutes • Des aspects de la théorie de base (circulation routière) et des aspects de la sensibilisation au trafic sont à traiter
Documents	Avant le début de l'examen, les candidats/candidates remettent à la direction de l'examen une copie de la carte de formation et du permis d'élève conducteur/conductrice de l'élève. Avant la mise en œuvre, ils/elles remettent la préparation écrite de la leçon selon chiffre 3.6 de cette directive aux experts/expertes, en double exemplaire.

3.4 Entretiens de réflexion

Durant les entretiens de réflexion, les candidats/candidates auront l'occasion d'évaluer leur performance, de la justifier et d'en tirer des conclusions.

L'entretien de réflexion permet de vérifier les points suivants :

- Estimation des succès, échecs, points forts, points faibles, etc.
- Appréciation du comportement, des prestations et des sentiments des élèves conducteurs/conductrices
- Appréciation du succès de l'apprentissage
- Estimation de l'efficacité des méthodes, moyens et formes d'enseignement
- Distinguer ce qui est du propre fait et ce qui vient de causes étrangères dans les succès/échecs
- Décrire les mesures/alternatives, etc. tirées de la réflexion

Le temps de préparation à disposition doit les aider à se préparer de manière ciblée aux entretiens.

L'équipe d'experts mène l'entretien.

3.5 Lieu de l'examen

Le lieu de l'examen est en général le site des fournisseurs de modules agréés.

Le fournisseur de modules agréé met à disposition :

- a) Salles pour préparer les parties d'examen
- b) Salles de conférence pour des entretiens de réflexion
- c) Infrastructure, places de parc

L'utilisation de l'infrastructure et des moyens auxiliaires sur le lieu de l'examen doivent être convenus entre les candidats/candidates et les fournisseurs de modules agréés avant l'inscription à l'examen.

Les candidats/candidates devant se présenter un même jour d'examen se mettent d'accord entre eux et avec les fournisseurs de modules sur l'utilisation des places d'exercice pour les parties d'examen 1, 2 et 3, sur la base du plan d'examen reçu. Une exécution sûre et adéquate des exercices constitue une compétence importante pour les futurs moniteurs/monitrices de conduite de motocycle, qui relève par conséquent de la responsabilité des candidats/candidates. Le respect des règles de sécurité (aussi en situation) fait partie intégrante de l'évaluation selon le ch. 4.2.

3.6 Exigences relatives à la planification des leçons

Une planification de leçon comprend :

- prénom et nom du candidat/de la candidate
- titre de la leçon
- objectifs d'apprentissage
- organisation structurée du cours avec indication des intentions méthodiques et didactiques (méthodes, formes sociales, moyens auxiliaires)
- documents éventuellement remis aux participants durant le cours (formulations des exercices, feuilles de travail, etc.)

Au début de l'examen, les documents suivants doivent être à disposition et remis à la direction de l'examen :

- permis de conduire au format carte de crédit (présenter l'original)
- une copie du permis d'élève conducteur/conductrice et du permis de conduire de chaque participant aux trois parties d'examen et du permis de circulation de son motorcycle
- deux copies de la préparation de la leçon pour la partie d'examen 2
- une copie de la carte de formation de l'élève conducteur/conductrice pour la partie d'examen 3

Forme : Les copies sont à établir sur un seul côté d'une feuille (pas de copies recto verso). Pour regrouper plusieurs pages, des chemises en plastique simples ou des trombones sont utilisés (pas d'agrafes, ni de chemises à lamelles, ni de classeurs, etc.)

3.7 Choix des élèves de conduite

Les candidats/candidates décident eux-mêmes/elles-mêmes quels élèves de conduite ils/elles veulent convoquer à leur examen. Les élèves de conduite doivent pouvoir présenter le permis d'élève de conduite de la catégorie A1 ou catégorie A. Les personnes disposent d'une autorisation d'enseigner la conduite et les formateurs des candidats sont exclus.

Les candidats/candidates sont responsables des permis d'élèves de conduite des participants qu'ils/elles choisissent pour les leçons de conduite.

Les candidats/candidates doivent également veiller à avoir des « élèves de conduite de réserve » afin que la mise en œuvre de l'examen soit garantie pour le cas où un élève ferait défaut.

3.8 Véhicule et autres moyens auxiliaires

Les candidats/candidates sont responsables de la mise à disposition du véhicule ainsi que de tous les moyens auxiliaires nécessaires pour dispenser les leçons.

Pour la partie d'examen 2 les candidats sont libres de donner la leçon avec ou sans radio. Les radios servent à guider le groupe. Les entretiens, la formation et les discussions ont lieu avant tout dans le cadre d'échanges directs. En cas d'utilisation de la radio, au moins deux appareils sont mis à la disposition des experts et un autre appareil est prévu en réserve.

Les appareils numériques sont seulement autorisés pour enregistrer des séquences de formation, pour autant qu'ils soient utilisés comme moyen qui favorisent la compréhension et soutiennent le processus d'apprentissage.

3.9 Exclusion de tiers

En vertu du chiffre 4.12 du règlement d'examen, ce dernier n'est pas ouvert au public. Les tiers (formateur, responsable du stage, etc.) ne sont pas autorisés à assister aux parties de l'examen (y compris pendant les temps de préparation définis).

4. EVALUATION DE L'EXAMEN

4.1 Experts et expertes

La CAQ définit la direction de l'examen.

L'examen est évalué par une équipe composée de deux experts/expertes.

4.2 Evaluation

Les experts et les expertes jugent les performances des candidats et candidates dans les trois parties d'examen sur la base des critères/indicateurs suivants :

Partie d'examens 1 et 2

1.1 Fixe des objectifs d'apprentissage compréhensibles et mesurables
<ul style="list-style-type: none">• Les objectifs d'apprentissage sont compréhensibles ; le but recherché de la leçon est clair, ainsi que le but à atteindre par les apprenants au terme de la leçon.• Les objectifs d'apprentissage cognitifs sont clairs et mesurables.• Les objectifs d'apprentissage sont indiqués de façon compréhensible aux apprenants et/ou deviennent compréhensibles pendant la leçon.
1.2 Construit la leçon selon la logique de l'apprentissage
<ul style="list-style-type: none">• La leçon est divisée et structurée selon la logique de l'apprentissage.• Les contenus sont traités de manière adaptée au niveau, par l'interrogation sur la base de connaissances préalables, le rattachement aux choses connues etc.• La durée de leçon fixée dans le programme d'examen est respectée à 5 minutes près.
1.3 Emploie les méthodes de manière ciblée et adaptée aux participants
<ul style="list-style-type: none">• Emploie une ou des méthodes adaptées aux participants.• Ces méthodes sont adéquates pour atteindre les objectifs d'apprentissage.• Incite à la réflexion avec des tâches et des problématiques adaptées au niveau (par ex. réalisation seul ou avec de l'aide etc.).• Crée des situations d'entraînement efficaces pour transposer ou appliquer les contenus d'apprentissage (transfert dans la pratique).
1.4 Utilise des moyens auxiliaires / médias / terrains d'exercice en appui
<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation de moyens auxiliaires favorise la compréhension et soutient le processus d'apprentissage.• Utilise des trajets/des terrains d'exercice de manière ciblée.• Utilise les routes, les conditions météorologiques et de circulation de façon à favoriser au mieux l'apprentissage.
2.1 Communique de manière compréhensible, positive et valorisante
<ul style="list-style-type: none">• Parle de manière claire et compréhensible.• Les déclarations et les remarques sont valorisantes (et non discriminatoires).• Donne des tâches/des instructions sous forme compréhensible, comme par ex. écrite, clairement formulée, parlante etc.• La communication est authentique et adaptée aux adultes.• S'assure que les instructions/les contenus soient compris.

2.2 Agit de manière efficace en tant que moniteur/monitrice de conduite de motocycles
<p>Formation pratique de base à la conduite de motocycles sur une place (partie 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille à une organisation efficace sur la place d'exercice (temps d'attente courts, temps de pratique élevés etc.). • Se déplace de manière efficace sur la place d'exercice (trajets courts, bonne vue d'ensemble etc.). • Réagit aux signes d'une sollicitation exagérée ou insuffisante. • Réagit de manière adaptée aux situations critiques. • Les interventions favorisent l'apprentissage et sont motivantes.
<p>Formation pratique de base à la conduite de motocycles sur la route (partie 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille à ce que les apprenants puissent suivre le groupe (par ex. avec des points de rendez-vous, des lieux de destination clairs, des choix de trajet etc.). • Choisit au mieux sa position (par ex. passager, position dans la file etc.) et peut observer la majeure partie de l'évolution de la circulation dans le groupe. • Réagit aux signes d'une sollicitation exagérée ou insuffisante.
3.1 Assure l'exactitude technique
<ul style="list-style-type: none"> • Les déclarations (écrites ou orales) correspondent au droit de la circulation routière. • Utilise les termes techniques de manière adaptée. • Les déclarations incorrectes sont repérées et corrigées. • Prend en compte les contenus des instructions de l'OFROU concernant la formation pratique de base à la conduite de motocycles. • Prend en compte les particularités des différents véhicules.
3.2 Veille au respect des règles de la circulation et de la sécurité
<ul style="list-style-type: none"> • Garantit la sécurité pendant tout le cours (pas de danger abstrait ou concret majeur). • Les règles de la circulation sont respectées de manière cohérente.
3.3 Insiste sur les liens en relation avec la pratique
<ul style="list-style-type: none"> • Indique clairement quelle influence ont les connaissances acquises sur la conduite d'un véhicule dans le trafic routier. • Utilise efficacement des exemples pratiques. • S'assure du transfert dans la pratique de manière cohérente. • Souligne les points essentiels. • Intègre dans le cours les événements adéquats pouvant apparaître de manière spontanée/se présentant dans chaque situation.
4 Analyse efficacement les progrès d'apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Incite les apprenants à décrire et à évaluer leur comportement/leur prestation ; ce processus est mené efficacement. • Donne un retour constructif et justifié aux apprenants. • Tous les apprenants savent concrètement s'ils ont atteint ou non les objectifs d'apprentissage.
5.1 Reflète ses actions consciemment (autoréflexion)
<ul style="list-style-type: none"> • Se montre prêt à la réflexion. • Décrit les succès/échecs éventuels, les points forts et les points faibles de manière réfléchie. • Évalue son état d'esprit et sa prestation d'enseignement de manière réfléchie. • Justifie ses actions de manière ouverte et réfléchie.
5.2 Reflète consciemment les effets de l'enseignement et les progrès dans l'apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Apprécie le comportement/la prestation/l'état d'esprit des apprenants de manière réaliste. • Décrit si et comment le progrès dans l'apprentissage peut être constaté. • Apprécie l'efficacité et l'adéquation des méthodes, des moyens auxiliaires et des formes sociales de manière nuancée. • Distingue ce qui est de son fait et ce qui vient de causes étrangères dans les succès/échecs. • Décrit de manière réfléchie les mesures/alternatives etc. tirées de sa réflexion.

Partie d'examen 3

1.1 Fixe des objectifs d'apprentissage compréhensibles et mesurables
<ul style="list-style-type: none">• Les objectifs d'apprentissage sont compréhensibles ; le but recherché de la leçon est clair, ainsi que le but à atteindre par les apprenants au terme de la leçon.• Les objectifs d'apprentissage cognitifs sont clairs et mesurables.• Les objectifs d'apprentissage sont indiqués de façon compréhensible aux apprenants et/ou deviennent compréhensibles pendant la leçon.
1.2 Construit la leçon selon la logique de l'apprentissage
<ul style="list-style-type: none">• La leçon est divisée et structurée selon la logique de l'apprentissage.• Les contenus sont traités de manière adaptée au niveau, par l'interrogation sur la base de connaissances préalables, le rattachement aux choses connues etc.• La durée de leçon fixée dans le programme d'examen est respectée à 5 minutes près.
1.3 Emploie les méthodes de manière ciblée et adaptée aux participants
<ul style="list-style-type: none">• Emploie une ou des méthodes adaptées aux participants.• Ces méthodes sont adéquates pour atteindre les objectifs d'apprentissage.• Incite à la réflexion avec des tâches et des problématiques adaptées au niveau (par ex. réalisation seul ou avec de l'aide etc.).• Crée des situations d'entraînement efficaces pour transposer ou appliquer les contenus d'apprentissage (transfert dans la pratique).
1.4 Utilise des moyens auxiliaires / médias / terrains d'exercice en appui
<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation de moyens auxiliaires favorise la compréhension et soutient le processus d'apprentissage.• Utilise des trajets/des terrains d'exercice de manière ciblée.• Utilise les routes, les conditions météorologiques et de circulation de façon à favoriser au mieux l'apprentissage.
2.1 Communique de manière compréhensible, positive et valorisante
<ul style="list-style-type: none">• Parle de manière claire et compréhensible.• Les déclarations et les remarques sont valorisantes (et non discriminatoires).• Donne des tâches/des instructions sous forme compréhensible, comme par ex. écrite, clairement formulée, parlante etc.• La communication est authentique et adaptée aux adultes.• S'assure que les instructions/les contenus soient compris.
2.2 Agit de manière efficace en tant que moniteur/monitrice de conduite de motocycles
<ul style="list-style-type: none">• Réagit aux signes d'une sollicitation exagérée ou insuffisante• Réagit de manière adéquate en cas d'erreur/ de situation critique.• Les interventions favorisent l'apprentissage et sont constructives.
3.1 Assure l'exactitude technique
<ul style="list-style-type: none">• Les déclarations (écrites ou orales) correspondent au droit de la circulation routière.• Utilise les termes techniques de manière adaptée.• Les déclarations incorrectes sont repérées et corrigées.• Prend en compte les particularités du véhicule.
3.2 Veille au respect des règles de la circulation et de la sécurité
<ul style="list-style-type: none">• Garantit la sécurité pendant tout le cours (pas de danger abstrait ou concret majeur).• Les règles de la circulation sont respectées de manière cohérente.

4 Analyse efficacement les progrès d'apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Incite les apprenants à décrire et à évaluer leur comportement/leur prestation, ce processus est mené efficacement. • Donne un retour constructif et justifié aux apprenants. • Tous les apprenants savent concrètement s'ils ont atteint ou non les objectifs d'apprentissage.
5.1 Reflète ses actions consciemment (autoréflexion)
<ul style="list-style-type: none"> • Se montre prêt à la réflexion. • Décrit les succès/échecs éventuels, les points forts et les points faibles de manière réfléchie. • Évalue son état d'esprit et sa prestation d'enseignement de manière réfléchie. • Justifie ses actions de manière ouverte et réfléchie.
5.2 Reflète consciemment les effets de l'enseignement et les progrès dans l'apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Apprécie le comportement/la prestation/l'état d'esprit des apprenants de manière réaliste. • Décrit si et comment le progrès dans l'apprentissage peut être constaté. • Apprécie l'efficacité et l'adéquation des méthodes, des moyens auxiliaires et des formes sociales de manière nuancée. • Distingue ce qui est de son fait et ce qui vient de causes étrangères dans les succès/échecs. • Décrit de manière réfléchie les mesures/alternatives etc. tirées de sa réflexion.

4.3 Echelle de notation des positions

Chaque critère est évalué avec les points suivants :

- 3 La prestation est complète et correcte.
- 2 Il y a de légers écarts par rapport à une prestation complète et correcte.
- 1 Il y a de grands écarts par rapport à une prestation complète et correcte.
- 0 La prestation est inutilisable.

4.4 Conséquences d'un non-respect des règles

Partie d'examen 1

Événement	Conséquence
Moins de trois participants sont présents.	La leçon n'est <u>pas</u> exécutée et la note 1 est attribuée.
La planification de leçon ne comprend pas au moins: titre de la leçon, objectifs d'apprentissage, organisation structurée du cours (méthodes, formes sociales, moyens auxiliaires etc.)	3 points déduits sur le nombre de points obtenus dans l'évaluation.

Partie d'examen 2

Événement	Conséquence
Moins de trois participants sont présents.	La leçon n'est <u>pas</u> exécutée et la note 1 est attribuée.
Le plan de leçon n'est pas disponible.	3 points déduits sur le nombre de points obtenus dans l'évaluation
Le thème ne correspond pas aux consignes de la CAQ.	3 points déduits sur le nombre de points obtenus dans l'évaluation.

Partie d'examen 3

Événement	Conséquence
La carte de formation n'est pas disponible.	3 points déduits sur le nombre de points obtenus dans l'évaluation
L'enseignement de la dynamique de conduite dans la circulation routière (le véhicule roule sur la route avec les autres usagers) ne dure pas au moins 20 minutes.	Il est attribué 0 points pour les critères 2.2 et 3.2, ceux-ci ne pouvant pas être évalués valablement.
La planification de leçon ne comprend pas au moins: titre de la leçon, objectifs d'apprentissage, organisation structurée du cours (méthodes, formes sociales, moyens auxiliaires etc.)	3 points déduits sur le nombre de points obtenus dans l'évaluation.

4.5 Calcul de la note

Les points atteints sont additionnés pour chaque leçon de conduite ou de théorie accomplie et convertis directement en une note selon chiffre 5.13 du règlement d'examen par le biais d'une formule de conversion :

$$\frac{\text{points atteints} \times 5}{\text{nombre de points max}} + 1 = \text{Note 1-6}$$

4.6 Annonce des résultats d'examen

La Commission AQ communique les résultats aux candidats et candidates par écrit, quelques jours après la séance d'attribution des notes. Les candidats et candidates reçoivent de la commission AQ une attestation relative à l'examen final comprenant, entre autre, l'évaluation de l'examen, la mention de l'octroi ou du refus du certificat ainsi que les moyens de droit. Aucun renseignement ne sera donné par oral ou par téléphone.

4.7 Répétition

Les personnes qui souhaitent repasser l'examen ou des parties de l'examen doivent s'inscrire selon les délais et les exigences.

5. CERTIFICATS DE COMPETENCE POUR LES MODULES INDIVIDUELS

5.1 Organisation

La commission AQ reconnaît les certificats de module sur la base de l'identification des modules et des fournisseurs. La commission AQ élabore des directives.

Au cours de sa formation, chaque candidat/candidate doit suivre avec succès l'ensemble des modules A.

Une liste des certificats de module agréés par la commission AQ est disponible sur www.caq-moniteurs-de-conduite.ch.

5.2 Admission

Sont admis à l'examen pour l'obtention du certificat de compétence, tous les candidats/candidates qui remplissent les conditions selon l'identification des modules et des fournisseurs.

5.3 Mise en œuvre

L'obtention des certificats de modules se déroule selon les indications des fournisseurs de modules.

Le résultat réussi ou échoué est communiqué.

Berne, le 24.03.2023

Le président de la CAQ

Marc Matti